

B R E A T H E
the lung association

R E S P I R E Z
l'association pulmonaire



Chercheurs en santé pulmonaire

Au cours des cinq dernières années, l'Association pulmonaire a financé 300 projets à travers le Canada. Cela se traduit par des centaines de chercheurs ayant la possibilité de contribuer à la recherche en santé pulmonaire. La recherche financée couvre tous les aspects de la maladie, de la prévention au changement dans les systèmes de santé ou au diagnostic, ou encore, à la guérison.

Apprenez à connaître tous les [brillants chercheurs](#) et médecins qui nous aident à bâtir un Canada plus respirable!



Journée mondiale de la tuberculose

Journée mondiale de la tuberculose : Le 24 mar.

La tuberculose est une maladie grave causée par une bactérie appelée *Mycobacterium tuberculosis*, qui se contracte dans l'air que l'on respire. Elle infecte

habituellement les poumons, mais elle peut aussi se loger dans les reins, l'épine dorsale et le cerveau.

On rapporte quelque 1 600 nouveaux cas de tuberculose active chaque année au Canada.

Apprenez-en davantage sur certains des projets de **recherche en cours au Canada**.

Monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore et inodore résultant de la combustion incomplète du carbone. Bon nombre de Canadiens meurent chaque année et des milliers d'autres s'intoxiquent ou ont besoin de soins médicaux à cause d'empoisonnement au monoxyde de carbone en raison d'un mauvais fonctionnement des appareils de chauffage résidentiels.



Tout appareil de combustion à l'huile, au gaz ou au mazout, qui n'est pas bien entretenu et qui n'évacue pas adéquatement les gaz, s'avère une source de CO.

On compte parmi ces appareils :

- foyers, poêles à bois et à charbon, poêles à gaz
- appareils à gaz (générateurs de chaleur, cuisinières, fours, chauffe-eau, sécheuses)
- barbecues, mini-cuisinières au gaz propane pour le camping
- gaz d'échappement des voitures
- tondeuses à gazon et autres outils fonctionnant au gaz
- fumée de cigarette

Effets sur la santé du monoxyde de carbone

Les expositions au monoxyde de carbone affectent particulièrement les nourrissons, les enfants d'âge préscolaire, les personnes anémiques et les personnes qui ont des antécédents médicaux de maladie respiratoire ou cardiaque. Respirer un faible taux de CO cause la fatigue et une forte douleur à la poitrine chez les personnes qui souffrent d'une maladie cardiaque chronique.

Un taux élevé de monoxyde de carbone cause des symptômes semblables à ceux de la grippe tels que :

- des maux de tête
- des étourdissements
- la faiblesse
- la somnolence
- les nausées
- les vomissements
- la confusion
- la désorientation.

À des taux très élevés, le CO cause une perte de conscience et même la mort.

Ce que vous pouvez faire

Il est possible de prévenir l'intoxication par exposition à des taux dangereux de monoxyde de carbone dans la maison en prenant les précautions suivantes :

- Installez un détecteur de monoxyde de carbone à alarme sonore dans votre maison et votre garage. Les détecteurs de CO doivent combler les normes de l'Association canadienne de normalisation soit, avoir une garantie à long terme et être faciles à tester et à régler afin d'en assurer le bon fonctionnement. Pour une efficacité maximale, les détecteurs de monoxyde de carbone doivent être installés près des chambres à coucher.
- Assurez-vous que les appareils à gaz sont installés et fonctionnent selon les instructions, les normes du fabricant et les règlements municipaux.
- Demandez à un technicien membre de l'Association canadienne du gaz d'installer ou d'assurer la conversion de tout système de chauffage au gaz.
- Faites inspecter et nettoyer le système de chauffage, la cheminée et son conduit au moins une fois par année par un technicien agréé par le programme Wood Energy Technical Training (WETT) ou, au Québec, par l'Association des professionnels du chauffage (APC).
- Ne jamais utiliser des fours ou des cuisinières à gaz pour chauffer votre domicile.
- Ne jamais faire brûler de charbon de bois à l'intérieur de la maison, du chalet, d'un véhicule à usage récréatif ou d'une roulotte.
- Ne pas faire fonctionner les appareils à gaz à l'intérieur d'espace confinés tels que les garages ou les sous-sols.
- Ne jamais laisser votre voiture ou une tondeuse à gazon en marche à l'intérieur d'un garage fermé.
- Assurez-vous que votre appareil de chauffage soit muni d'une entrée d'air extérieur adéquate.

- Choisissez les appareils qui évacuent adéquatement les gaz.
 - Utilisez des générateurs individuels au kérosène et des chauffages au gaz seulement dans des espaces bien aérés.
-